Commune de VILLECHENEVE

Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 septembre 2026

Présents :

Mr	FAVRICHON	Nicolas	Maire
Mr	SARCEY	Claude	1er Adjoint
Mr	LARGE	Cyril	3ème Adjoint
Mme	PEYRE de FABREGUES	Karine	4ème Adjointe
Mr	DECULTIEUX	Thierry	Conseiller
Mr	CHARLIER	Philippe	Conseiller
Mme	GIRARD	Sylvie	Conseillère
Mr	MOREL	Cédric	Conseiller
Mme	CHICARD	Christelle	Conseillère
Mr	PAILLASSON	Hervé	Conseiller
Mme	VEZANT	Céline	Conseillère
Mme	ARDOUIN	Estelle	Conseillère

Excusés : Mme Ginette FAURE / Mme Christine BLEIN / Mr Jean-Baptiste BROSSAT

Pouvoirs : Mme Ginette FAURE donne son pouvoir à Mr Claude SARCEY
Mme Christine BLEIN donne son pouvoir à Mr Philippe CHARLIER
Mr Jean-Baptiste BROSSAT donne son pouvoir à Mme Karine PEYRE de FABREGUES.

Secrétaire de séance : Mme Céline VEZANT

Date de Convocation : 03 septembre 2026

Début de la réunion : 20h00

1. **Approbation du PV du conseil municipal du 9 Juillet 2026**
Mr le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 09 juillet 2026 qui est approuvé **à l'unanimité des membres présents**.

2. **Point d'avancement des travaux du restaurant scolaire.**
Le Conseil municipal constate une bonne avancée du chantier. L'objectif est de permettre une finalisation des travaux au **15 octobre 2026**.
Afin d'anticiper la réception définitive et de limiter le nombre de réserves à traiter simultanément, il est proposé de procéder à une **pré-réception des travaux**, permettant d'identifier en amont les éventuelles réserves et de demander leur levée progressive.

3. **Rentrée scolaire et affectation du budget 2027.**
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.
Madame VEZANT informe le Conseil municipal que lors de la réunion de rentrée avec le corps enseignant et les agents le vendredi 4 septembre le sujet de la **coupure méridienne** se déroule dans de bonnes conditions et que l'organisation mise en place donne satisfaction tant aux enfants qu'aux personnels encadrants
Concernant la gestion des comportements, le dispositif dit des « **trois croix** » est appliqué. Ce système prévoit qu'à partir de trois croix, une sanction éducative est prononcée et un courrier ou message est transmis aux parents. Ce fonctionnement s'inscrit dans la continuité des règles déjà mises en œuvre au sein de l'école, afin d'assurer une cohérence éducative entre les différents temps de l'enfant.
Afin de garantir une compréhension claire et partagée des règles par les enfants, les familles et les agents encadrants, une **charte commune** sera élaborée. Celle-ci précisera notamment les règles de vie collective, les comportements attendus ainsi que les modalités de gestion des manquements et sanctions éventuelles. Elle sera pilotée par la directrice Mme FOUILLET.
Par ailleurs, une réunion spécifique consacrée aux **Projets d'Accueil Individualisés (PAI)** sera prochainement organisée afin de faire un point sur leur mise en œuvre et leurs modalités de suivi, dans l'intérêt des enfants concernés.

Enfin, afin de disposer d'un cadre budgétaire clair pour les achats nécessaires au fonctionnement de l'école et aux activités pédagogiques, il est proposé de définir un montant annuel de fournitures par élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le budget annuel de fournitures scolaires à **60 € par enfant** ;
- **Précise** que ce montant servira de référence pour les achats de fournitures et matériels pédagogiques
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

4. **Déploiement du Passeport Citoyen.**

Présentation par Mme Karine PEYRE DE FABREGUES aux élus de la **version 3 du Passeport du citoyen**, élaborée en vue de son déploiement auprès des élèves de **CE2, CM1 et CM2**.

Cette nouvelle version est soumise à la relecture des élus afin de recueillir leurs éventuelles observations et de procéder aux corrections nécessaires avant sa mise en œuvre auprès des élèves.

5. **Agents d'entretien : arrivée du nouvel agent et équipements associés.**

Monsieur Claude SARCEY informe le Conseil municipal de la prise de fonctions de **M. Thierry SCHWEITZER**, nouvel agent technique communal, le **1er septembre 2026**.

Après quelques jours d'activité, son intégration au sein du service technique se déroule dans de bonnes conditions. Les premiers retours sont positifs et témoignent d'une bonne adaptation aux missions confiées. Dans le cadre de sa montée en compétences, l'apprentissage de la conduite et de l'utilisation du tracteur communal est en cours.

Par ailleurs, afin de répondre aux besoins opérationnels du service technique et de faciliter les interventions sur l'ensemble de la commune, la question de l'acquisition d'un véhicule d'occasion est examinée.

Il est proposé d'effectuer une recherche en vue de l'achat d'un véhicule adapté aux missions des agents, pour un montant maximal fixé à **10 000 €**.

Après échange, le Conseil municipal :

- **Prend acte** de la bonne intégration de M. Thierry SCHWEITZER au sein des services techniques ;
- **Valide le principe** de l'acquisition d'un véhicule d'occasion destiné aux besoins des services techniques ;
- **Fixe** une enveloppe budgétaire maximale de **10 000 €** pour cette acquisition ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et recherches nécessaires afin de présenter une proposition lors d'un prochain Conseil municipal.

6. **Délibération relative à l'affectation des parcelles AH 242 et AH 237 dans le domaine public.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération n°2026_21 du 21 mars 2026 par laquelle la commune a engagé la procédure d'acquisition des parcelles cadastrées section AH n°242 et AH n°237, situées chemin de la Madone, auprès des consorts GROS, pour l'euro symbolique. Il est précisé que l'ensemble des frais liés à cette cession est pris en charge par les consorts GROS.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'acte authentique de vente a été signé le 9 juillet 2026 entre les consorts GROS et la commune de Villechenève. À ce titre, les parcelles AH n°242 et AH n°237 sont désormais propriété de la commune.

Considérant que ces parcelles sont destinées à l'usage public et qu'il convient de les intégrer au patrimoine public communal, Monsieur le Maire propose leur incorporation au domaine public de la commune de Villechenève.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte** de l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AH n°242 et AH n°237, situées chemin de la Madone ;
- **Confirme** que cette acquisition a été réalisée pour l'euro symbolique, les frais afférents étant supportés par les consorts GROS ;
- **Décide** d'incorporer les parcelles cadastrées section AH n°242 et AH n°237 au domaine public communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives et foncières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

7. **Délibération portant création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.**

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de créer les emplois permanents de la collectivité ;

Considérant la démission de Madame **Catherine VENET**, précédemment employée par la commune, afin d'occuper un emploi à temps complet au sein de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)** ;
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public et de maintenir une organisation administrative adaptée aux besoins de la commune ;
Considérant que la création d'un emploi à temps complet permettra de compenser le temps de travail précédemment assuré par Madame Catherine VENET et de garantir le bon fonctionnement des services administratifs ;
Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi permanent de **Secrétaire générale de mairie**, relevant du cadre d'emplois des **Rédacteurs territoriaux**, ouvert à l'ensemble des grades de ce cadre d'emplois.
Cet emploi est créé à **temps complet**, à raison de **35 heures hebdomadaires**, à compter du **1er octobre 2026**.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de créer un emploi permanent de Secrétaire générale de mairie relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux ;
- **Précise** que cet emploi est créé à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- **Fixe** la date d'effet de cette création au 1er octobre 2026 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

8. **Délibération fixant le montant de vente de la division parcellaire AI 290.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de l'achèvement des travaux du restaurant scolaire, une régularisation foncière a été réalisée afin d'adapter le découpage cadastral aux aménagements effectués.
Cette opération a nécessité la division et le bornage de la parcelle cadastrée section AI n°290, propriété de la commune de Villechenève. À l'issue de cette procédure, une nouvelle parcelle cadastrée section AI n°605, d'une superficie de 171 m², a été créée.
Monsieur le Maire précise que cette emprise foncière ne présente pas d'utilité pour l'exercice des compétences communales ni pour le fonctionnement des équipements publics. Il indique également que Monsieur **Aurélien MONTVERNAY** a manifesté son souhait d'acquérir cette parcelle.
Considérant que les frais liés aux opérations de division parcellaire, de bornage et de régularisation foncière ont été intégralement supportés par la commune ;
Considérant qu'il convient de compenser ces dépenses par la fixation d'un prix de vente correspondant au coût des opérations engagées ;
Il est proposé de fixer le prix de vente à **11 € par mètre carré**, soit un montant total de **1 881 €** pour les 171 m² concernés.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section AI n°605, d'une superficie de 171 m², au profit de Monsieur **Aurélien MONTVERNAY** ;
- **Fixe** le prix de vente à **11 € par mètre carré**, soit un montant total de **1 881 €** ;
- **Précise** que l'ensemble des frais d'acte notarié et de publicité foncière sera à la charge de l'acquéreur ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- **Dit** que la recette correspondante sera inscrite au budget communal.

Vote à bulletin secret :
Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

9. **Délibération relative à l'attribution d'une subvention au Centre aéré d'Affoux.**

Considérant que le **Centre de loisirs d'Affoux** accueille régulièrement des enfants résidant sur la commune de Villechenève soit 37 enfants ;
Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès des familles à une offre de loisirs de proximité et de permettre aux enfants de bénéficier de tarifs préférentiels ;
Considérant la demande de participation financière formulée par le Centre de loisirs d'Affoux ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer au Centre de loisirs d'Affoux une subvention de fonctionnement plafonnée à **1 000 euros** ;
- **Précise** que cette participation a pour objet de soutenir la structure et de permettre aux enfants domiciliés à Villechenève de bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'accès aux activités proposées ;

- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vote à bulletin secret :
Votant : 15 Oui : 15 Non : 0 Abstention : 0

10. Délibération relative à l'évolution du loyer du logement de la Poste

Vu le bail relatif au logement communal situé au sein du bâtiment de La Poste, sis **93 Grande Rue à Villechenève** ;

Considérant que ce logement est actuellement loué pour un montant mensuel de **490 €** ;

Considérant la volonté de la commune de réviser temporairement les conditions locatives de ce logement ;

Considérant qu'il est proposé de fixer le montant du loyer à **400 € par mois** à compter du **1er octobre 2026** et pour une durée de **douze mois**, soit jusqu'au **30 septembre 2027** ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le montant du loyer mensuel du logement communal situé dans le bâtiment de La Poste, 93 Grande Rue à Villechenève, à **400 €** ;
- **Précise** que ce nouveau montant s'appliquera à compter du **1er octobre 2026** pour une durée de **douze mois**, soit jusqu'au **30 septembre 2027** ;
- **Dit** qu'à l'issue de cette période, les conditions financières du bail feront l'objet d'un nouvel examen par le Conseil municipal
- **Précise** que toutes les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Vote à bulletin secret :
Votant : 15 Oui : 11 Non : 4 Abstention : 0

11. Création et missions du groupe de travail chargé de la transition énergétique

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'engager une réflexion globale sur les besoins en matière de chauffage et de climatisation des bâtiments communaux, afin d'améliorer le confort des usagers, de maîtriser les consommations énergétiques et d'anticiper les futurs investissements.

À cet effet, il est proposé de constituer un groupe de travail chargé de réaliser un état des lieux des équipements existants, d'identifier les besoins des différents bâtiments communaux et d'étudier les solutions techniques et financières envisageables.

Ce groupe de travail sera piloté par **Monsieur Philippe CHARLIER** et composé de :

- Monsieur Cédric MOREL ;
- Madame Estelle ARDOUIN ;
- Madame Karine PEYRE de FABRÈGUES ;
- Monsieur Cyril LARGE ;
- Monsieur Claude SARCEY.

Le Conseil municipal précise que des études préalables devront être menées afin de disposer d'éléments objectifs sur l'état du patrimoine communal et les différentes options d'amélioration énergétique.

Les conclusions de ce groupe de travail ainsi qu'une proposition de hiérarchisation des priorités seront présentées lors du Conseil municipal de janvier 2027, afin de permettre à l'assemblée de déterminer les actions à engager en priorité.

Le Conseil municipal prend acte de la constitution de ce groupe de travail et de la méthodologie proposée.

12. Retour de la commission sur le temps d'échange avec les associations du village

La commission des associations composée de Mme Karine PEYRE de FABREGUES, Mme Christine BLEIN, Mr Thierry DECULTIEUX et Mr Philippe CHARLIER, a rencontré les associations de Villechenève.

La commune compte actuellement une vingtaine d'associations. L'objectif de ces rencontres étaient de mieux comprendre leurs attentes, leurs besoins et les éventuelles difficultés rencontrées, afin de pouvoir les accompagner au mieux dans leurs activités.

Une attention particulière sera portée au renforcement du lien entre les associations, avec l'objectif de favoriser les échanges, les collaborations et la mise en place d'actions communes.

Afin de poursuivre cette démarche et de favoriser le dialogue entre les associations, une **réunion inter-associations** est organisée en mairie le **1er octobre 2026**. Cette rencontre constituera une première étape vers une meilleure coordination des initiatives et le développement de partenariats au sein des associations.

Le Conseil municipal prend acte de cette démarche et réaffirme son attachement au soutien et à la valorisation de la vie associative communale.

13. **Lancement du Conseil citoyen.**

Dans le cadre de la réflexion autour de la participation citoyenne et du développement des échanges au sein du village, il est proposé la mise en place d'un groupe de travail associant des habitants et des élus.
Une première réunion est fixée au lundi 5 octobre 2026 à 20h. L'ensemble des personnes identifiées sera invité à cette rencontre.
Cette première réunion aura pour objectif de présenter la démarche, de recueillir les personnes souhaitant s'investir dans le groupe et d'identifier les sujets à travailler.
Les thématiques seront proposées à la fois par le Conseil des citoyens et le Conseil municipal, afin de permettre une réflexion partagée sur les sujets intéressant la vie du village.
À l'issue de cette réunion, un retour sera présenté lors du prochain Conseil municipal. Les membres définitifs du groupe ainsi que les sujets qui seront retenus seront alors arrêtés par le Conseil municipal.
Le suivi de cette démarche sera assuré par Mme Karine PEYRE de FABREGUES, Mr Philippe CHARLIER et Mr Nicolas FAVRICHON.

Le conseil municipal prend acte de la mise en œuvre de cette démarche participative et réaffirme sa volonté de renforcer l'implication des habitants dans la vie de la commune.

14. **Questions diverses**

- **Téléphonie – Paritel :** le dossier Paritel arrive à son terme. Le retour du matériel est en cours. La commune a repris un contrat de téléphonie avec **Orange**. Un gain financier conséquent est attendu sans dégradation du service.
- **Assurances :** des déclarations de sinistres ont été effectuées concernant les dossiers relatifs au tracteur et à l'urbanisme. Le tracteur est assuré au titre du bris de machine. Un versement de **5 000 €** a été effectué par l'assurance.
- **Courriers à la famille GIRARDON :** deux courriers ont été adressés aux intéressés. Le premier concerne la nécessité de souscrire un abonnement au service de l'eau, qui sera effectif à compter du **16 septembre 2026**. Le second concerne la problématique liée à la divagation de leurs vaches et demande la mise en place de clôtures adaptées.
- **Base Adresse Nationale (BAN) :** chaque habitation doit disposer d'une adresse correctement référencée et certifiée. Il est proposé que Mme **Estelle ARDOUIN** assure le suivi de cette démarche.
- **Terrain situé aux Grandes Terres :** des renseignements ont été pris concernant la possibilité de vendre un terrain situé aux Grandes Terres, parcelle AH 201.
- **PLU :** une réunion publique d'information est programmée le **15 octobre 2026 à 18h00**.
- **Sécurité – Benne à cartons :** il est signalé que de jeunes enfants jouent dans la benne à cartons. Une vigilance particulière est demandée afin de prévenir tout risque d'accident.
- **Opération « Villechenève propre » :** une opération de nettoyage du village est prévue le **29 novembre 2026 à 9h30**, avec un rendez-vous devant la mairie. Un parcours d'environ une heure sera proposé. La mairie fournira le matériel nécessaire : pinces, gilets, gants, etc. Il est envisagé de renouveler cette opération **chaque trimestre**.
- **Terre de randonnée :** une présentation du projet sera faite lors du Conseil municipal du mois d'octobre.
- **Parcours « G'nolus » :** l'idée de mettre en place des parcours de type **géocaching** est évoquée afin de proposer une découverte ludique du village et de son patrimoine.
- **Personnel communal :** le tableau des congés des agents est à jour. Une réflexion doit être menée concernant la mise en place des **EIA (entretiens individuels annuels)**.
- **Sécurité routière – Hameau des Olmes :** une demande a été formulée concernant l'installation d'un panneau de limitation de vitesse et d'un panneau attirant l'attention sur la présence d'enfants dans le hameau des Olmes.
- **Urbanisme – Climatisation :** plusieurs demandes d'installation de climatisation sont actuellement déposées en mairie. La commune souhaite demander une **déclaration préalable de travaux pour chaque projet de climatisation**. L'objectif n'est pas de s'opposer aux installations, mais de pouvoir étudier les projets en amont et rechercher, lorsque cela est possible, des solutions adaptées et cohérentes avec les bâtiments et leur environnement.
- **Association de parents d'élèves (APE) :** l'assemblée générale de l'APE s'est déroulée dans de bonnes conditions et fait état d'une très belle année. Une synthèse de l'assemblée générale est présentée au Conseil municipal.
- **Cimetière :** la présence de mauvaises herbes dans le cimetière est signalée. Un entretien devra être programmé avec les agents techniques afin de maintenir les lieux en bon état.
- **Affichage public :** un panneau d'affichage public d'une superficie de **4 m²** doit être installé. Une réflexion est en cours concernant le choix de son emplacement.
- **Vœux du Maire :** la cérémonie des vœux du Maire est fixée au **samedi 9 janvier 2027 à 19h00**.
- **Prochaines séances du Conseil municipal :** les prochaines réunions sont prévues les **jeudi 8 octobre 2026, jeudi 12 novembre 2026 et jeudi 10 décembre 2026**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Fait en Mairie, le 15 septembre 2026

Le Maire,

Nicolas FAVRICHON

MAIRIE DE VILLECHENEVE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69770

Le secrétaire de séance

Céline VEZANT